



DÉLIBÉRATION n° 108/2015 du 2015
(valant Décision Modificative n° 3 du Budget Principal de l'exercice 2015)
Relative à des annulations et à des virements de crédits
dans le Budget Principal de l'exercice 2015.

En sa séance du 07 août 2015, convoquée selon la procédure d'urgence par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 6/CONV/CM/2015 du 03 août 2015, sous sa présidence, avec Monsieur Erick FANIU, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint,
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le budget principal de l'exercice 2015 de la commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 25/2015 du 16 mars 2015, adoptant le budget principal de l'exercice 2015 ;
- Vu** les nécessités budgétaires et de service ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1er : Des annulations et des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2015, pour des nécessités budgétaires et de service, sont autorisés tels que présentés dans les tableaux suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

N° Prog.	Art.	Fonct°	Libellé	Dépenses		Recettes	
				en -	en +	en -	en +
Opérations réelles					3 877 181	57 315	393 744
410			Acquisition d'une camionnette à benne basculante et d'une camionnette à plateau				
	21571	821	Matériel roulant		3 385 000		
	1321	821	Etat et Etablissements nationaux			57 315	
415			Etude de faisabilité d'une gestion partagée de la compétence incendie et secours des communes de Huahine, Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa, Maupiti et Bora Bora.				

	2031	113	Frais d'études		492 181		
	1337	113	FIP-dotation affectée transférable				393 744
	Opérations financières			5 540 752			
	020	01	Dépenses imprévues	5 540 752			
999	Opérations non-individualisées				2 000 000		
	2158	01	Autres		2 000 000		
	TOTAL			5 540 752	5 877 181	57 315	393 744
	- ou +			336 429		336 429	

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire, le responsable du département comptable et financier ainsi que le Trésorier des ISLV sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-quatre (24) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, FAATAUIRA Camille, MALATESTTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI-TEHEIURA Romain, HEITAA Dorida.


Trois (03) membres ont donné pouvoir :

LEMAIRE Gaston	a donné pouvoir à	HEITAA Dorida
TUIHANI Georges		TEPA Eremoana
TUMARAE Grégoire		TAAROAMEA Bruno

Deux (02) membres sont absents :

TEMAURI Jean-Marie
LEFORT Bernard


 Le Maire
 Marcelin LISAN


Indications sur le résultat du vote :				Contrôle a posteriori	
Présents :	24			Acte rendu exécutoire	
Votants :	27	dont	3 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0			le 20 AOUT 2015	
Exprimés :	27			et publication ou notification	
Votes pour :	27			du 20 AOUT 2015	
Votes contre :	0			Le Maire,	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.				 Marcelin LISAN 